Conseil municipal du 22 octobre 2026
Commentaires et analyse

Conseil particulièrement court, à peine 50 mn, pour des sujets essentiellement techniques. On notera toutefois quelques points qui ont attiré notre attention.

- La question des emplois : Le maire explique que la création des quatre emplois permanents à l'animation et patrimoine consiste en la régularisation d'emplois existants déjà pourvus. Il en est de même pour les deux autres non permanents, un de ces deux étant directement lié au fonctionnement de la restauration du collège.

- Lors du précédent mandat, **l'agrandissement du cimetière** avait été posé. En récupérant des tombes laissées à l'abandon et en vendant les monuments funéraires, cette éventualité ne semble plus d'actualité. Par contre, ne serait-il pas judicieux de réaménager un plus grand espace pour les urnes ? L'incinération est une pratique de plus en plus courante et malheureusement le cimetière de Martel n'y consacre que quelques mètres carrés.

- Finances :

Nouvel avenant au bail du VVF. La vente s'éternise ... Cela va faire pratiquement deux ans qu'elle est enclenchée. Plus le temps passe et plus le village de vacances se dégrade… Certes la mairie augmente le coût du bail annuel de 46 000€ à 52 000€, mais face aux enjeux cette augmentation ne constitue pas une bien grosse pression. Affaire à suivre.

Nouvel emprunt de 400 000€ sur 10 ans. Le maire indique qu'il vient en remplacement d'un emprunt arrivé à échéance...Justifié par un retard sur les subventions promises et face aux dépenses importantes que représentent les falaises de Gluges, l'église St Maur mais aussi la Raymondie pour laquelle court toujours une obligation de mise en sécurité, sans compter les dépenses courantes.

Concernant les comptes à terme souscrits par la mairie, le maire se fait accorder une délégation pour les utiliser sans passer par une décision du conseil municipal. Les arguments avancés sont un besoin de réactivité ! Un peu court à notre avis car toute dépense faisant appel au retrait de sommes sur les comptes à terme doivent faire l'objet d'un débat en conseil municipal. Cette délégation permanente ne nous paraît pas opportune.

- Informations diverses :

Médiathèque : Les entreprises on été retenues pour les travaux. 45 000€ avec 24 000€ de subventions

Travaux routiers : Cauvaldor n'effectuera aucun investissement cette année et en 2027. La communauté de communes le justifie par le lancement d'une réflexion avec un cabinet pour redéfinir les priorités. Compte-tenu de l'état du réseau routier ce n'est pas une bonne nouvelle pour les communes. Par contre, l'élaboration d'un schéma directeur des travaux routiers est une nécessité au vu de certains travaux pas toujours bien compris. Avec le recours à des cabinets de consultants, on réitère ce qui avait été fait avec le PLUiH et qui a consisté à dépenser beaucoup d'argent public pour une approche technocratique sans prise en compte des besoins des communes. Encore un exemple de la façon dont on dessaisit les communes de leur pouvoir de décisison.

Feux de signalisation : projet d'un feu route de St Denis… Quid de la route de Brive où les excès de vitesse sont quotidiens ? Pour mémoire le coût d'un feu est de 6 900€ HT à prendre dans une enveloppe de 30 000€ répartie sur 3 années glissantes.

Paniers de noël aux anciens de plus de 80ans, le dernier recensement fait état de 132 personnes.